

CRITERES DE SELECTION 2025

SELECTION* AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2025

* : sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale

Pré-qualifiés directement au niveau national	<p>Les jeunes qualifiés directement par la Direction Technique Nationale (CF règlement FFME : règles d'accès et de participation art 1.3.3.2.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Equipe de France, Champion de France : Max BERTONE en U20</i> ➤ <i>+ les éventuels réunionnais classés parmi les 10 premiers du classement provisoire de la coupe de France de bloc au 06/12/24</i>
Sélectif A	<p>Le vainqueur du championnat régional de bloc en catégorie : U16 (Garçon et Fille), U18 (Garçon et Fille) U20 (Garçon et fille)</p> <p>Remarque :</p> <p>Cette sélection au Championnat de France jeune de bloc n'entraîne pas automatiquement une sélection en équipe régionale.</p> <p>Rappel : Les aides financières accordées par le Comité Régional sont réservées aux jeunes qui sont sélectionnés en équipe régionale</p>

SELECTION * EN EQUIPE REGIONALE DE BLOC

POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2025

* : sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale

Pré-qualifiés directement au niveau régional	<p>Critères de sélection par ordre de priorité :</p> <p>Seront directement sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Champion de France ou Sélectionné(e) en Equipe de France de bloc en 2024 : Max BERTONE en U20 ➤ Finaliste d'une Coupe de France de bloc jeune en métropole saison 2024/2025 : ➤ Les U16 1^{ère} année classés parmi les 6 premiers en bloc ou podium au classement général du Championnat de France U14 de juin 2024 : ➤ Finaliste du Championnat de France jeune en 2024 : Victor BARBOT en U20 ➤ Podium d'une étape de coupe de France métropolitaine 2024 pour ceux qui ne changent pas de catégorie :
--	--

Places disponibles en complément des sélections A

Sélectif B	<p>Seront sélectionnés <u>une fois remplies les conditions de validation de la sélection</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ « Sélectif France » : Les meilleurs du classement* du contest de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2024 et du contest du Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2024 <p>Nombre de places possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2 places en U16 garçon ❖ 2 places en U16 fille ❖ 1 place en U18 garçon et fille ❖ 1 place en U20 garçon et fille <p>* Le classement est réalisé en fonction des points attribués pour chaque place obtenue (voir tableau en annexe)</p> <p>Remarque : en cas d'égalité de points au classement « Sélectif France » le départage se fera sur les meilleures places obtenues en qualification et si l'égalité persiste sur les meilleures places obtenues en finale</p>
------------	---

Le nombre de places et catégories proposées et les résultats des différentes catégories n'ont pas vocation à être comparés entre eux. Le sélectionneur choisira en priorité la (ou les) catégorie(s) qui offre(nt) le meilleur potentiel de résultat au championnat de France jeune de bloc : une 2^{ème} fille en U16 peut donc être choisie sans que soit forcément sélectionné un 2^{ème} garçon en U16 (ou inversement). Des catégories peuvent aussi ne pas être proposées à la sélection.

Tous les grimpeurs qui participent aux épreuves sont comptabilisés pour établir les classements mais les

sélectionnés nominativement sont retirés du résultat final du sélectif France. Les grimpeurs sélectionnés nominativement et les vainqueurs du sélectif France sont comptabilisés pour les titres de champion(ne) de la Réunion. Il n'y a pas de report sur le (la) suivant(e) au classement final du championnat régional	
Conditions de validation des sélections	<ol style="list-style-type: none"> 1 Un niveau minimal de performance par catégorie 2 Participation aux stages et entraînements de préparation au Championnat de France de bloc jeune de l'équipe régionale notamment de décembre 2024 et janvier 25 3 Réaliser un minimum de 3 entraînements de bloc par semaine de décembre 2024 à février 2025 Régler les arrhes de participation financière aux stages. Signer le règlement de l'équipe régionale (les parents et le jeune)
<u>Niveau minimal de performance par catégorie</u>	<p>A minima, être capable de réaliser des blocs de difficulté équivalente aux blocs de niveau moyen proposés durant le contest du championnat de France dans la catégorie concernée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Critère vérifié par le sélectionneur soit durant la Coupe de France de bloc de St Leu de novembre 2024 » soit durant le Championnat régional de bloc de décembre 2024. ➤ A titre exceptionnel, durant les stages et entraînements de l'équipe régionale de décembre 2024 à janvier 2025
	En complément de la sélection, une personne à haut potentiel peut aussi être proposée par le sélectionneur indépendamment du sélectif France
<p>Une personne qui déroge aux règles énoncées dans le règlement de l'équipe Régionale d'Escalade ne sera pas sélectionnée.</p> <p style="text-align: center;">Des grimpeurs sélectionnés pourraient être retirés de la sélection si leur motivation ou leur niveau de performance attendu ne sont pas en phase avec les exigences d'une sélection pour le Championnat de France</p>	

ANNEXE

1ère place = 100 points
2ème place = 80 points
3ème place = 65 points
4ème place = 55 points
5ème place = 51 points
6ème place = 47 points
7ème place = 43 points
8ème place = 40 points
9ème place = 37 points
10ème place = 34 points

Remarque : En cas d'ex æquo à la même place, les points sont partagés de la façon suivante :
 2 grimpeurs à la 2^{ème} place marquent chacun : $80+65/2$ soit 72,5 points
 En cas d'égalité au classement final, le grimpeur le plus jeune sera sélectionné en priorité.
 Au-delà de la 10^{ème} place on ne marque pas de point.

En cas d'égalité au classement final, le grimpeur le plus jeune sera sélectionné en priorité.